

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation synthétique des comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs soumis au conseil municipal du 26 février 2020 retracent l'exécution du budget principal de la Commune et du budget annexe d'assainissement au cours de l'exercice 2019. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier municipal.



Budget Principal

1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, TAP...), s'élève à 222 963,37 € soit 36,49 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 306 365,12 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 50,14 % des dépenses de fonctionnement (306 365,12 / 610 971,98 * 100) - - ***Ci-dessous effectif au 31 décembre 2019 - -***

Titulaires	2018	2019
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	2 adjoints administratifs TNC	2 adjoints administratifs TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animation TNC	1 adjoint d'animation TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	2 adjoints techniques TC
Catégorie C	1 adjoint technique TP (6/7)	1 adjoint technique TP (6/7)
Catégorie C	2 adjoints techniques TNC	2 adjoints techniques TNC
Catégorie C	1 adjoint technique 1è cl TNC	1 adjoint technique 1è cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM 1è cl TNC	1 ATSEM 1è cl TNC
Non Titulaires	2018	2019
Contrats aidés CUI CAE / CEC	3	2

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » globalise un montant de 51 727,98 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations. Il représente 8,47% des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 6 536,90 €. Les intérêts de la dette représentent 1,07% des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » s'élève à 23 378,61 € soit 3,83 % des dépenses de fonctionnement.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 314 122,05 € soit 765 692,81 € de recettes réelles et 548 429,24 € d'excédent 2018 reporté.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,...

3. Le résultat de fonctionnement 2019

Recettes de fonctionnement	765 692,81 €
Dépenses de fonctionnement	610 971,98 €
Résultat brut de fonctionnement 2019	154 720,83 €
Excédent reporté 2018	548 429,24 €
Excédent global de fonctionnement 2019	703 150,07 €

xxxxxxx

4. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 289 144,19 € à savoir, 259 909,38 € de dépenses d'équipement, 11 516,51 € de dépenses financières, 17 718,30 € d'opérations d'ordre (cessions et réintégration de travaux aux comptes 23).

Les dépenses d'équipement représentent 89,89 % des dépenses d'investissement. Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2019 avec le concours de subventions sont les suivants :

- Acquisition d'une table, des chaises pour la cantine « Briqueterie » et d'une armoire 9 cases
- Acquisition d'un défibrillateur pour l'école primaire
- Acquisition de deux ordinateurs, deux tableaux interactifs et de 12 tablettes pour l'école primaire dans le cadre de l'École Numérique Rurale
- Acquisition d'un véhicule Renault Traffic et d'une tondeuse KUBOTA pour les services techniques
- Mise en place de volants roulants motorisés à la salle de la Briqueterie
- Travaux de réalisation d'une piste forestière (fin des Travaux)
- Travaux de voirie communale 2018 (fin des travaux)
- Travaux de mise en accessibilité et sécurité à l'École Primaire (en cours au 31 décembre 2019)
- Rénovation des vestiaires du stade de football communal

Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 63 200,00 € sont reportés au budget primitif 2020, à savoir : 10 000,00 € pour divers matériels et logiciels, 5 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie, 17 000,00 € pour la pose des abatsons à l'Église et la mise aux normes électriques, 7 700,00 € pour les travaux d'accessibilité à l'École Primaire, 20 000,00 € pour la mise en place de jeux au jardin public, 1 500,00 € pour la création de places PMR , 2 000,00 € pour l'acquisition de terrain.

5. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 167 991,82 €, à savoir :

- 133 946,47 € de recettes réelles constituées pour 63 738,00 € de recettes d'équipement (subventions concernant les travaux d'accessibilité à l'école primaire et les travaux de voirie 2018), 70 208,47 € de recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement compte 1068), 10 666,74 € (opérations patrimoniales),
- 23 378,61 € d'opérations d'ordre.

Il y a un excédent d'investissement positif 2018 reporté de 10 088,56 €.

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 50 900,00 € sont reportés au budget primitif 2020 : cette somme correspondant aux subventions relatives à la réalisation de la piste forestière et de la voirie communale 2018.

En 2019, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

6. Le résultat d'investissement 2019

Recettes d'investissement	167 991,82 €
Dépenses d'investissement	289 144,19 €
Résultat brut d'investissement 2019	- 121 152,37 €
Excédent reporté 2018	+ 10 088,56 €
Résultat global d'investissement 2019	- 111 063,81 €

Au résultat global 2019, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2020) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Résultat global d'investissement	- 111 063,81 €
Restes à réaliser dépenses	- 63 200,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 50 900,00 €
Résultat final 2019	- 123 363,81 €

xxxxxxxx

7. Affectation des résultats 2019

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin en section d'investissement étant de 123 363,81 €, le résultat positif de la section de fonctionnement va donc permettre de couvrir le déficit d'investissement.

123 363,81 € sont « ponctionnés » sur les 703 150,07 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Les 579 786,26 € restants sont affectés en section de fonctionnement sur l'exercice 2020.

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état à ses administrés. Les taux d'impositions votés en 2019 sont identiques et n'ont pas connu d'augmentation depuis de nombreuses années :

- Taxe d'habitation : 13,27 %
- Taxes foncières bâties : 23,99 %
- Taxes foncières non bâties : 93,37 %

Le montant de la capacité d'autofinancement brute (CAF) est l'excédent dégagé de la recette de fonctionnement c'est-à-dire le résultat des recettes de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement. Donc pour 2019, la CAF brute est de 765 692,81 € - 587 593,37 € = 178 099,44 €.

Pour trouver la CAF nette, il faut retrancher de la CAF brute le montant du remboursement du capital des emprunts : soit 178 099,44 € - 6 536,90 € (remboursement 2019) = 171 562,54 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 254 429,11 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants, soit 254 429,11 / 543 = 468,56 € par habitant.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Budget annexe d'Assainissement

1. La section de fonctionnement

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 43 768,10 € :

- 22 978,58 € de dépenses réelles : charges à caractère général financières
- 4 091,25 € (charges financières)
- 16 698,27 € d'opération d'ordre : amortissement des réseaux)

Il n'y a aucun personnel rémunéré sur le budget d'assainissement.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 20 711,80 € :

- 16 186,84 € de recettes réelles (dont redevance d'assainissement...)
- 4 524,96 € d'opération d'ordre

2. Le résultat d'exploitation 2019

Recettes de fonctionnement	20 711,80 €
Dépenses de fonctionnement	43 768,10 €
Résultat brut de fonctionnement 2019	- 23 056,30 €
Excédent reporté 2018	7 295,49 €
Déficit global de fonctionnement 2018	- 15 760,81€

xxxxxxxx

3. La section d'investissement

- Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 9 333,99 € à savoir :
 - 4 809,03 € (remboursement d'emprunts),
 - 4 524,96 € (amortissements).Il n'y a pas de déficit d'investissement 2018 à reporter.
- Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 16 698,27 € correspondant aux amortissements (opération d'ordre).

En 2019, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

4. Le résultat d'investissement 2019

Recettes d'investissement	16 698,27 €
Dépenses d'investissement	9 333,99 €
Résultat brut d'investissement 2019	+ 7 364,28 €
Excédent reporté 2018	+ 110 972,58 €
Résultat global d'investissement 2019	+ 118 336,86 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2020).

Par délibération du 15 mai 2019, la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne a demandé à adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020, au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) au titre de sa compétence d'assainissement collectif. Elle a également approuvé la demande de transfert de résultat, de l'actif et du passif tels que constaté au compte de gestion et au compte administratif du budget annexe d'assainissement.

Le 3 juillet 2019, le SIAREC a accepté l'adhésion de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne. Les organes délibérants de la communauté de Communes « Billom Communauté », de la métropole « Clermont Auvergne Métropole » se sont prononcés également en faveur de cette adhésion.

Par arrêté préfectoral n° 19-02197 du 10 décembre 2019, la commune de Saint-Dier-d'Auvergne est autorisée à adhérer au SIAREC au titre de sa compétence en matière d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les résultats définitifs pour l'année 2019 sont les suivants :

- un déficit d'exploitation de **15 760,81 €**,
- un excédent d'investissement de **118 336,86 €**.

Au vu du transfert de la compétence d'assainissement collectif au SIAREC, il est décidé que l'ensemble de ces résultats seront repris et constatés dans le budget primitif 2020 soit lors de son établissement soit dans le courant de l'année au moyen d'une décision modificative.

Le Maire - Nathalie SESSA